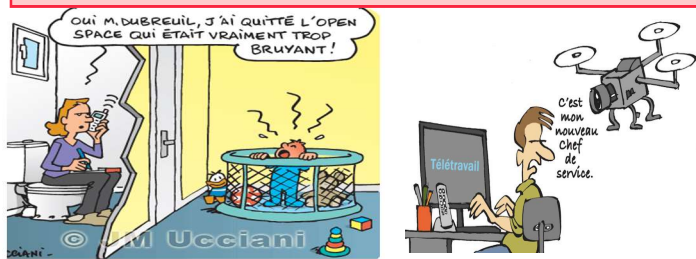


COMMUNICATION MEDIATIQUE POUR L'ACTU DES DE



FERMETURE DES SITES

Vos élus Force Ouvrière ont déposé un droit d'alerte auprès de la Direction PE ARA afin que tous les sites de notre région soient fermés au public. Enfin, depuis lundi ils le sont !!!

Actuellement, 2 à 3 personnes peuvent être mobilisées, par roulement, pour l'ouverture et le traitement du courrier et le scanne des documents qui le nécessitent. La poste adopte, elle aussi, de nouvelles dispositions pendant la crise. La distribution du courrier ne se fait que trois jours par semaine.

Certains sites adoptent aussi des mesures de prévention, le courrier est relevé (avec des gants bien sûr !!!) et mis en attente pendant 24 à 72 heures avant d'être ouvert puis scanné ou traité.

**COVID -19
ET OUI, LE
CONFINEMENT
C'EST CA.
ALORS, RESTEZ
CHEZ VOUS !!!**



QUELQUES CHIFFRES

Sur PE ARA, seul 3 cas avérés au COVID-19, dont une personne guérie a ce jour. Mais tous les salariés ne souhaitent pas aviser leur ELD en cas d'infection ou de suspicion. La peur d'être mis à l'écart ?

TELETRAVAILLEURS

Au 25 mars vous étiez 1347 dont 1182 en télétravail exceptionnel. Vous pouvez demander un écran supplémentaire pour simplifier vos traitements, en vous rapprochant de votre ELD.

IPR : 2800 dossiers en cours

DV : 706 dossiers, un groupe dédié au traitement de ces dossiers est mis en place.

IPT : tout est suspendu à ce jour

LES TELETRAVAILLEURS

Pour le DR, il n'est pas pertinent de demander un reporting et de fixer des règles qui contraignent l'engagement et l'allant de toutes les équipes en télétravail. Il appelle à la bienveillance nécessaire des ELD.

COVID-19 : FIN DE L'AMNESIE A POLE-EMPLOI

Nos dirigeants se rappellent qu'un jour les GDD n'étaient pas sur un métier en décroissance et qu'à cette époque sont nés les doubles compétents et qu'ils avaient tous leur utilité.

Oyez, braves gens : toutes les habilitations sont réactivées, pour que les «oubliés» puissent venir en aide aux GDD. Mais pas que pendant l'état de crise actuel...

Appel est fait, à toutes les bonnes volontés et une mutualisation est mise en place pour absorber toute la charge.

Chaque agent en télétravail, en concertation avec son ELD, peut emprunter un second écran du site pour faciliter le traitement des documents scannés.

EPA

Pour la direction, l'EPA n'est pas la priorité du moment... La date de fin de campagne est reportée mais sans date précise à ce jour.

Il n'y a aucune consigne donnée pour le faire, même via Skype, seul l'agent peut décider de le faire. Vous n'avez pas à subir de pression de la part de votre ELD.

CONGES PAYES

Monsieur BLAIN annonce que Pole-Emploi n'utilisera pas une des dispositions des ordonnances qui permet à l'employeur de «piquer» une semaine de congés payés aux salariés. Une note national est en cours d'élaboration et vous sera adressée prochainement.

D'ores et déjà, la Direction confirme que le report des congés payés et de fractionnement au-delà de la date butoir du 31 mai est possible. Vous pouvez donc annuler vos congés payés acceptés pendant la période de confinement. Aucun agent ne peut être contraint de prendre ses congés pendant cette période, que vous soyez agent en télétravail, en arrêt garde d'enfant, agent présentant une des pathologies nécessitant un confinement ou vivant avec un proche présentant un type de pathologie à risque, agent en situation de travail sur site ou structure, arrêt maladie. Si aucune de ses situations ne correspond, l'agent est alors en congé exceptionnel, c'est à dire qu'il reste à la disposition de l'entreprise.

Une discussion est en cours sur les règles habituelles d'alimentation du CET.

Vos élus FO resteront vigilants sur les notes à venir et vous tiendront informés.